DLP 29-10-73 530875

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55 Rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON - 3°

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 157 d'octobre 1973 23 octobre 1973

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS D'AUTOMNE -

Maladies bactériennes sur pêcher et poirier - L'infection se produisant par les cicatrices de chute des feuilles, c'est à ce stade que l'intervention chimique devra se situer. On devra alors effectuer un traitement cuprique (300 gr/hl de cuivre-métal) au début de la chute des feuilles, renouvelé à la fin de celle-ci.

Dans les vergers qui ont présenté des signes de ces maladies, lors de la taille, on évitera si possible de passer d'un arbre à l'autre sans tremper le sécateur dans une solution concentrée de sels de cuivre.

Corynéum et cloque du pêcher - Les traitements cupriques d'automne, préconisés ci-dessus, également efficaces contre ces deux maladies, ne dispensent pas des traitements de printemps qui restent primordiaux. Il convient toutefois, lorsque la bactériose n'est pas à redouter dans votre région, de n'appliquer qu'un seul traitement à un stade intermédiaire. On ne doit pas confondre le corynéum, dont les perforations sur feuilles sont cerclées de violet, avec certaines perforations non cerclées liées à des troubles physiologiques ou viraux contre lesquels ce traitement serait inopérant.

Tavelure sur pommier et poirier - Après l'abandon des traitements cupriques d'automne, insuffisamment efficaces et des traitements aux arsenicaux solubles, de manipulation trop dangereuse, l'expérimentation des fongicides de synthèse a réaffirmé la possibilité d'une lutte automnale facile et efficace dont le coût relativement élevé peut être largement compensé par une diminution sensible du nombre des traitements en cours de végétation. Ces foncicides sont le thiabendazole (200 gr/hl de matière active), le benomyl (100 gr/hl de m.a.) et le methylthiophanate (100 gr/hl de m.a.). L'expérimentation en cours avec l'urée (5 kg/hl) a déjà apporté des résultats encourageants.

Au stade actuel, ces produits doivent être appliqués simultanément sur les feuilles déjà tombées et sur celles encore en place.

NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES MALADIES DE LA LAITUE CULTIVEE SOUS SERRE EN VUE DE LIMITER LES RESIDUS DE FONGICIDES AUX TOLERANCES ACTUELLEMENT ADMISES (Saison 1973-74)

Efficacité et limitation des résidus étant deux éléments difficiles à concilier, il importe, pour obtenir les meilleurs résultats, de bien suivre les conseils de cette note qui doivent être appliqués par l'ensemble des producteurs d'une même région.

I - RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL

TERREAU DESTINE A LA CONFECTION DES MOTTES

- Employer un terreau de bonne qualité, pouvant être réhumecté sans difficulté si les mottes deviennent sèches.
- Désinfecter ce terreau, au minimum quinze jours avant son emploi, au moyen de la vapeur, du bromure de méthyle, du dazomet ou du métam-sodium. Avant la confection des mottes, faire le test cresson pour vérifier si le terreau est utilisable.

.../

P 176

PEPINIERE - Elle doit être installée dans un lieu bien isolé des autres cultures et de toute source de contamination. Le meilleur moyen est d'utiliser une serre consacrée spécialement à la multiplication.

Mettre en place le plant peu développé.

PREPARATION DU SOL DESTINE A RECEVOIR LA CULTURE

- Au moment de la plantation, le sol doit contenir une bonne réserve d'eau.
- Si les cultures précédentes étaient atteintes par la pourriture du collet ou par la pourriture des feuilles de base, désinfecter superficiellement sur sol prêt à planter avec:
  - la vapeur, de préférence, sur environ 10cm de profondeur
  - ou le quintozène employé en pulvérisation ou en poudrage, à la dose de 15 kg de matière active à l'hectare dans le cas de la pourriture du collet.

(L'utilisation du bromure de méthyle n'est pas recommandée en raison des risques de résidus importants de brome susceptibles d'être retenus par la laitue. Si ce type de désinfection est envisagé avec une culture de laitues, s'assurer que l'on puisse éliminer le brome avant la plantation par un lessivage et prévoir un délai pour le ressuyage du sol).

ARROSAGES

- Eviter d'arroser en période d'humidité prolongée, profiter au contraire des journées ensoleillées. La fréquence et l'importance des arrosages dépendent de la nature du sol, les sols filtrants exigeant des arrosages plus fréquents et moins copieux.

- Bassiner en période de temps chaud ou sec pour compenser l'évaporation intense qui risque de provoquer l'apparition de nécroses sur le bord des feuilles où se développe ensuite la pourriture grise.

- Eviter d'arroser ou de bassiner le soir.

- Chaque fois qu'il est possible, régler le chauffage et l'aération pour réduire l'humidité de la serre (effectuer de préférence ce réglage en fonction des indications fournies par un thermomètre et un hygromètre enregistreurs).

ELIMINATION DES PLANTES MALADES

- Eliminer régulièrement les laitues qui "coulent" et sur lesquelles s'implante ensuite la pourriture grise. Les recueillir dans un sac de plastique afin de limiter la dissémination des germes, ce qui ne peut être obtenu avec une cagette.

- Eviter de déposer des déchets de cultures à proximité des serres, ce qui constituerait un foyer d'infection. D'une façon générale, détruire tous les déchets de cultures de laitues dans le voisinage des serres. Cette mesure est extrêmement importante; elle limite les risques de développement des maladies.

- Au moment de la récolte, éliminer le plus possible de feuilles de base de façon à diminuer les quantités de résidus de pesticides.

(à suivre)

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX